



Volontariat : comment choisir son service civique ?

Vérfié le 30 août 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Toutes les missions de service civique, qu'elles se déroulent en France ou à l'étranger, présentent un caractère d'intérêt général. S'agissant des conditions de recrutement et de l'accomplissement de la mission, il existe des différences selon le dispositif choisi.

Différences entre les différents contrats de service civique

Type de service civique	Âge	Conditions de diplôme	Durée	Indemnisation (mensuelle)	Lieu d'accueil	Détails du contrat
Engagement de service civique (ESC)	De 16 à 25 ans	Aucune	6 mois à 1 an	522,87 € (+ 107,68 € en cas de difficultés sociales)	France et/ou étranger	Engagement de service civique
Volontariat associatif	Plus de 25 ans	Aucune	6 mois à 2 ans (la durée cumulée des contrats est d'au maximum 3 ans)	Entre 119,02 € et 796,97 €	France et/ou étranger	Volontariat associatif
Corps européen de solidarité (CES)	De 18 à 30 ans (17 à 30 ans pour les jeunes en difficultés)	Aucune	2 semaines à 1 an selon le projet	Variable selon le pays	France et/ou étranger	Corps européen de solidarité
Volontariat international en entreprise (VIE)	De 18 à 28 ans	Étudiant ou diplômé en recherche d'emploi	6 mois à 2 ans	Entre 964,99 € et 3 873,98 € selon le pays	Étranger	Volontariat international en entreprise
Volontariat international en administration (VIA)	De 18 à 28 ans	Étudiant ou diplômé en recherche d'emploi	6 mois à 2 ans	Entre 890,88 € et 4 389,42 € selon le pays	Étranger	Volontariat international en administration
Volontariat de solidarité internationale (VSI)	Plus de 18 ans	Être sans activité professionnelle	6 mois à 2 ans	Entre 100,00 € et 813,07 € selon le pays	Étranger	Volontariat de solidarité internationale

Textes de référence

- Code du service national : article L120-1 [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000021960431&cidTexte=LEGITEXT000006071335) (https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000021960431&cidTexte=LEGITEXT000006071335)
- Réponse ministérielle du 3 mars 2020 relative aux missions du service civique [↗](http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-23256QE.htm) (http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-23256QE.htm)

Pour en savoir plus

- Charte des valeurs du service civique [↗](http://www.service-civique.gouv.fr/page/la-charte-des-valeurs) (http://www.service-civique.gouv.fr/page/la-charte-des-valeurs)
Agence du service civique